

de leur offrir à volonté, avant leur sortie, de l'eau salée et pur.

Choses et autres.

— Nous engageons ceux de nos lecteurs qui iront à Montréal de ne pas manquer d'aller visiter la magnifique établissement de M. L. E. N. Pratte, marchand de pianos et d'orgues, No 1676 rue Notre Dame.

Les amateurs y trouveront là des instruments de premier choix à des prix variant de \$50 à \$1,000. Il n'y a pas besoin de mentionner que sur un assortiment de plus d'une centaine d'instruments, il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses.

M. Pratte a aussi, à son magasin, une nouvelle invention, pour jouer l'orgue, appelée *l'organiste automatique*, qui est une vraie curiosité; elle vaut réellement la peine d'être examinée.

Les visiteurs sont toujours les bienvenus chez M. Pratte.

L'Album des Familles.—On nous prie d'annoncer aux abonnés de *L'Album des Familles* que les livraisons pour les mois de juillet, d'août et de septembre, paraîtront ensemble le 1er septembre, à cause du départ d'Ottawa pour Québec de l'éditeur-proprétaire de cette Revue littéraire, M. Stanislas Drapeau.

Un nouveau procédé de multiplication.—Le *Moniteur horticole belge* croit très-utile d'appeler l'attention de ses lecteurs sur ce procédé décrit très-longuement dans *l'American Agriculturist*, qui consiste à casser le rameau à employer comme bouture, de manière qu'il pende simplement retenu à la plante mère par l'écorce; dans ces conditions l'écorce conservée suffit pour l'empêcher de se dessécher, jusqu'au moment où il se forme des granulations ou un calus sur la surface cassée, ce qui a eu lieu huit ou dix jours après que la bouture a été cassée. Alors on la détache et on la place dans des pots de 2½ pouces à 3 pouces de diamètre. En arrosant et ombrant un peu moins que pour les boutures ordinaires, les racines sont développées en huit à douze jours. Pas une bouture ne manque, même quand il s'agit des géraniums tricolors, qui cependant s'enracinent difficilement par les modes ordinaires de propagation. Cette méthode s'applique avec un égal succès à diverses plantes autres que les géraniums, tels que abutilons, bégonias, aillets, crotons, poinsettias doubles, héliotropes, pétunias doubles, pélarгонiums et presque toutes les variétés succulentes ou demi-ligneuses.

En outre, on constate que les plantes souffrent beaucoup moins de l'enlèvement des boutures que d'après le procédé ordinaire.

Le *Moniteur horticole* ne doute pas que beaucoup de ses lecteurs s'intéresseront à faire l'essai de cette méthode facile et sûre.

— La terre c'est la grande caisse d'épargne où vont s'accumuler la plupart des capitaux que la génération qui s'en va lègue à celle qui va lui succéder.

— Celui qui, dans sa vie, a planté un seul arbre, n'a pas vécu inutilement; il a contribué pour une part au capital de l'humanité.

RECETTES

Moyen de tuer les papillons sans les altérer.

On prend un tube de verre de deux pouces de longueur, et d'un diamètre approprié à la grosseur des papillons que l'on veut faire mourir. Ce tube doit être bouché aux deux extrémités avec des bouchons de liège bien arrondis et formant exactement. On glisse dans la première moitié du tube un léger tampon de ouate, c'est par l'autre bout qu'on introduit le papillon, où il peut se mouvoir librement; entre le bouchon et le tampon, on verse une ou deux gouttes d'éther ou de chloroforme, et le papillon meurt instantanément en conservant toute sa fraîcheur. Quelques instants après, on peut le retirer du tube pour le piquer et l'étaler. Ce procédé a pour principal mérite d'éviter le moindre contact des mains sur le papillon vivant. Il suffit d'emporter en chasse quatre ou cinq tubes de différents diamètres préparés de cette façon pour tuer, aussitôt pris, les papillons de toutes les tailles.

Ces tubes peuvent encore être utilisés pour la chasse des insectes délicats des autres ordres qui ont à souffrir du froissement dans les flacons, tels que les libellules, beaucoup de diptères et certains coléoptères dont le corps est recouvert d'une sécrétion pulvérulente, ou d'une pubescence qui se détache facilement.—*Bulletin d'insectologie agricole.*

Un moyen d'allonger la durée des fleurs.

On a remarqué que les fleurs qui ne donnent pas de graines durent plus longtemps que celles qui en donnent. Les fleurs tout à fait doubles se flétrissent moins vite que les fleurs simples et semi-doubles; les fleurs qui ne sont pas fécondées out plus de durée que celles qui l'ont été.

Il résulte de ces observations, qui sont d'une exactitude parfaite et que chacun peut vérifier, qu'on peut allonger de quelques jours la durée de certaines fleurs en empêchant la fécondation. Or le moyen de l'empêcher est très facile. Il suffit de prendre de petits ciseaux et de couper une partie du pistil. Cela peut s'exécuter très vite et rendre à des jardiniers de profession ou à des amateurs qui, en vue d'une fête ou d'une exposition, peuvent avoir intérêt à prolonger de quelques jours la floraison d'une plante.

Voici l'explication de ce résultat. Quand il y a fécondation, la sève est appelée sur les jeunes fruits ou les jeunes graines, afin de les nourrir et de les développer. La fleur en pâtit, se flétrit et meurt vite. Quand, au contraire, il n'y a ni fruit ni graines à nourrir, la sève continue d'aller vers la fleur et en augmente la durée.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, }
District de Rimouski. } COUR SUPERIEURE.

Le vingt-unième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt quatre.

No. 1311.

DIDIÉE OUELLET, marchand, de la ville de St Germain de Rimouski,

Demandeur,

vs.

CHARLES MICHAUD, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Ste Cécile du Bic, et actuellement de lieux inconnus, dans les Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Il est ordonné, sur motion de la part du Demandeur, par F. F. Rouleau, écuyer, son Procureur, et vû qu'il appert du Rapport de Octave Thériault, un des huissiers de cette Cour, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur n'a pu être trouvé en la dite paroisse de Ste Cécile du Bic, qu'il a quitté le domicile par lui autrefois établi en icelle et qu'il est absent de la Province de Québec où il a laissé des biens mobiliers et immobiliers, que lui dit Défendeur soit notifié par un avis à être inséré deux fois en langue française dans le papier-nouvelles la *Gazette des Campagnes*, publiée à Ste Anne de la Pocatière, et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles *The Quebec daily Telegraph* publié en la cité de Québec, de comparaitre et répondre à l'action du Demandeur sous deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et que faute par lui de ce faire, il soit permis au Demandeur de procéder à Jugement comme dans une cause par défaut.

A. P. LETENDRE,

P. C. S.

31 juillet 1884. 2f.

FIL DE FER POUR CLOTURE.

20 Tonneaux de vieux grément de Bâtimens, en fil de fer galvanisé, de toute grandeur, qui peut servir pour clôture.

A vendre à bon marché par

J. & W. REID,

986 et 100, rue St Paul, Québec,

mars 1884.